



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MARCENOD
n°D2024DEC51

Le deux décembre deux mil vingt-quatre, à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Marcenod se sont réunis à la Mairie de Marcenod, sous la présidence de Monsieur Gilles Thizy, salle du conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26 novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Thizy Gilles, Seyve Catherine, Sabassier Véronique, Dévigne Raphaël, Faure Patrick, Thizy Christine, Venet Pascale, Defay Pierre, Granger Pascal, Fléchet Olivier, Bacchis Fabienne.

Excusés :.

Absents : Garel Aurélie.

Soit onze membres présents sur douze membres en exercice.

Secrétaire élue pour la durée de la réunion : Catherine Seyve

Tarifs communaux 2025

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser les tarifs communaux applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ fixe les tarifs communaux aux valeurs précisées dans la présente délibération ;
- ✓ précise que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2025.

COMMUNE DE MARCENOD		
Tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2025		
Délibération 2024DEC51 du Conseil municipal du 2 décembre 2024		
Intitulés	Observations	Tarif 2025
Photocopie (la page A4)	Particuliers	
	noir et blanc	0,40 €
	Couleur	1,00 €
	Associations de Marcenod	
	noir et blanc	0,20 €
	Couleur	0,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201337-20241202-D2024DEC51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Encart publicitaire (bulletin municipal)	Entreprises de Marcenod	60,00 €
	Entreprises extérieurs	95,00 €
Cantine : prix du repas	enfant inscrit au service	4,50 €
	enfant non inscrit à l'avance	9,00 €
Tombe	le m ² pour une durée de 15 ans	60,00 €
	le m ² pour une durée de 30 ans	90,00 €
Columbarium	la case pour 15 ans	260,00 €
	la case pour 30 ans	410,00 €
Salle du stade (location en week-end et jours fériés)		
Salle du stade (capacité maximale de 50 personnes)	habitant de Marcenod, stade non privatisé	100,00 €
	habitant extérieur, stade non privatisé	220,00 €
	association extérieure, avec ou sans le stade	220,00 €
	projecteurs du stade (association seule)	100,00 €
	Caution	500,00 €
	caution ménage	120,00 €

Equipement rural d'animation - D2023OCT30 du 9 octobre 2022			
Bar (50 m ²) 40 personnes assises Grande salle (200 m ²) 180 personnes	Habitant 1 journée samedi ou dimanche ou jour férié 9h00 – 22h00	Habitant Week-end du vendredi 16h00 au dimanche 22h00	Personne extérieure à la commune du vendredi 16h00 au dimanche 22h00
Grande Salle + Cuisine (1)	300,00 €	400,00 €	xxx
Petite salle * (et vaisselle pour 50 personnes)	150,00 €	Xxx	xxx
Petite salle + Cuisine (1) * (et vaisselle pour 50 personnes)	200,00 €	250,00 €	xxx
Forfait ménage (1)	150,00 €	150,00 €	xxx

042-214201337-20241202-D2024DEC51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024

Bar (50 m ²) 40 personnes assises Grande salle (200 m ²) 180 personnes	Habitant 1 journée samedi ou dimanche ou jour férié 9h00 – 22h00	Habitant Week-end du vendredi 16h00 au dimanche 22h00	Personne extérieure à la commune du vendredi 16h00 au dimanche 22h00
L'ensemble (2) : Cuisine + Grande Salle + petite salle	400,00 €	500,00 €	1 000,00 €
Forfait ménage (2)	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Caution versée en 2 chèques	1500,00 € 500,00 ménage 1 000,00 dégradations	Xxx	2 500,00 € 800,00 ménage 1 700,00 dégradations

Adopté à l'unanimité.

Fait à Marcenod, le 4 décembre 2024.

Gilles Thizy,
Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201337-20241202-D2024DEC51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024